

Pour faire passer les 4 000 suppressions de postes, la ministre parle de négociations salariales...

Les boniments, ça suffit !

Sans attendre, organisons le rapport de force pour gagner sur les revendications !

Après avoir déposé une alerte sociale en réaction à l'annonce le 10 octobre du Projet de Loi de Finances 2025 programmant la suppression de 4 000 postes à l'Éducation nationale, les fédérations de l'enseignement (FSU, UNSA, FNEC FP-FO, CFTD, CGT, SNALC, SUD) ont été reçues mercredi 16 octobre par la direction de cabinet de la ministre, mais pas par la ministre elle-même. Alors qu'aucune réponse n'a été apportée aux revendications, on apprend dans la presse qu'Anne Genetet souhaiterait « remettre la question salariale sur la table des négociations », et que plusieurs pistes seraient avancées. Qu'en est-il réellement ?

En premier lieu, la « table de négociations » c'est bien joli mais ce qui compte c'est quand même de savoir quand elles sont prévues et ce qui en ressort à la fin... De ce point de vue, au moment où les discussions budgétaires annoncent coupes et saignées, et compte-tenu de la conception de la « négociation » des gouvernements depuis plusieurs années, le SNFOLC préférera être prudent et juger sur pièces.

Le ministère annonce que l'augmentation du SMIC sera répercutée « dès novembre » sur les fiches de paie des agents en bas de grille, AESH et AED notamment... Or, il s'agit là d'une mesure réglementaire qui interdit à l'État employeur de rémunérer ses agents au-dessous du minimum salarial que constitue le SMIC. Il ne s'agit donc pas d'une revalorisation qui serait due à la générosité de la ministre !

On apprend par contre qu'au moins 50 000 AED, AESH et autres agents seraient concernés. Ce qui signifie donc que, dans notre ministère, 50 000 agents sont payés au minimum de traitement de la Fonction publique, voire moins quand ils sont à temps partiel comme l'immense majorité des AESH !

Le ministère n'a vraiment pas de quoi être fier !

La ministre en profite pour se féliciter du financement de 2 000 nouveaux AESH dans le budget 2025. Attention à



l'enfumage ! Pour le SNFOLC, il convient de préciser que cette ligne budgétaire n'a pas pour objet d'embaucher de « nouveaux » AESH mais de tenir compte de la modification introduite par la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 qui prévoit que désormais « les accompagnants des élèves en situation de handicap sont rémunérés par l'État durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne. » Les AESH auparavant rémunérés sur la pause méridienne par la collectivité territoriale le seront désormais par l'Éducation nationale. Le ministère chiffrait le coût du dispositif à 31 millions d'euros et à 3 000 ETP d'AESH. Au final le budget 2025 ne programme que 2000 ETP. S'il ne s'agit pas de recruter des AESH, cela signifie une nouvelle augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge par chaque AESH. Il n'y pas de quoi pavoiser !

Selon France Info, « Anne Genetet prévoit également de réévaluer les progressions de salaire pour pallier le tassement, en milieu de carrière, de la rémunération des enseignants. Le ministère précise que plus de 100 000 professeurs seront concernés d'ici 2027 ». 2027 c'est loin, parce qu'en attendant pour 2025 ce qui est programmé c'est le gel du point d'indice, la baisse de pouvoir d'achat, la suppression de la GIPA, des suppressions de postes, l'austérité généralisée. Il n'échappera à personne que 2027 est une année électorale et comme d'habitude les promesses n'engageront que ceux qui y croiront.

Faut-il s'en réjouir ? Toujours selon France Info, « une revalorisation est toutefois déjà à l'œuvre pour ces professeurs depuis 2023 à travers la hausse des promotions « hors classe » ». Il s'agit là d'une nouvelle variante de l'enfumage qui voudrait faire passer pour une revalorisation ce qui correspond au déroulement de carrière, partie intégrante et structurante du statut de fonctionnaire. Rappelons que cette hausse des promotions avait déjà été mise en œuvre par le ministre Ndiaye (rien de nouveau donc), et que le SNFOLC revendique pour sa part l'intégration des échelons de la hors-classe dans la classe normale, pour permettre à tous d'accéder aux indices supérieurs sans subir le filtre stigmatisant imposé par les procédures de l'évaluation PPCR.

Quand le Ministère évoque des revalorisations envisagées pour les personnels de direction et de santé scolaire, il y a fort à parier qu'il fait référence à la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP pour ces corps. Mais le RIFSEEP est une composante de la rémunération au mérite. FO s'oppose à toute forme de rémunération au mérite et revendique l'abandon du Pacte, de PPCR et du RIFSEEP.

Enfin, le ministère « ambitionne » de renforcer les vies scolaires dans les établissements concernés par des faits de violence. Alors qu'il ne se passe pas un jour sans qu'un établissement ne soit confronté à des faits de violence, menaces, incivilités etc., alors que ce « renforcement » n'est pas chiffré en terme de postes de CPE ou d'AED, on se demande combien et quels sont ceux qui bénéficieront de ce saupoudrage annoncé, probablement réalisé par redéploiement selon la bonne vieille méthode de déshabiller l'un pour habiller l'autre, et alors qu'à la rentrée les dotations d'AED ont été rabotées au nom du plan d'économie décrété par l'ex ministre de l'économie Bruno Le Maire.



La ministre croit-elle que ces manœuvres d'enfumage et de poudre aux yeux permettront d'étouffer la colère ?

Le SNFOLC exige l'annulation des mesures d'austérité en cours pour l'année 2024

- ▶ Abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites ;
- ▶ Annulation des 4 000 suppressions de postes, création de tous les postes nécessaires ;
- ▶ Abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs » et la mise en place des groupes de niveaux ; rétablissement de la technologie en 6^{ème} ;
- ▶ Abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive...
- ▶ Abandon du SNU et de l'uniforme dans les établissements scolaires publics ;
- ▶ Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée !

Retrouvez les coordonnées du SNFOLC de votre département

www.fo-snfolc.fr/contact-syndicats-departementaux/



Pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité, l'annulation des 4 000 suppressions de postes et la satisfaction de toutes nos revendications, le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dès la rentrée des vacances d'automne pour discuter des moyens efficaces de gagner, et à construire le rapport de force en réactivant les réseaux inter-établissements, avec les parents, constitués lors des mobilisations contre le « choc des savoirs », dans l'unité syndicale, pour faire aboutir les revendications.